



***MODIFICATION N° 1 datée du 26 septembre 2011***

***à la notice annuelle datée du 23 juin 2011  
relativement aux parts des***

***FONDS FÉRIQUE AMÉRICAIN***

La notice annuelle datée du 23 juin 2011 (la « notice annuelle ») relativement au placement des parts des Fonds FÉRIQUE devrait être lue sous réserve des renseignements contenus dans la présente modification. À moins d'indication contraire précise dans la présente modification, tous les termes définis ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les fonds communs de placement et les parts de ces fonds offerts dans le présent document ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne peuvent être vendus dans ce pays qu'en vertu de dispenses d'inscription.

---

## CONSEILLER EN VALEURS DU FONDS FÉRIQUE AMÉRICAIN

### MOTIF DE LA MODIFICATION

Le motif de la modification est le suivant :

Les administrateurs de Gestion FÉRIQUE ont décidé d'ajouter et de nommer Aviva Investors Canada Inc. à titre de conseiller en valeurs du Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN. La gestion du Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN sera maintenant partagée entre Aviva Investors Canada Inc. et le conseiller en valeurs actuel, UBS Gestion globale d'actifs (Canada) Co., dans une proportion respective d'environ 35 % et 65 %. Cette nomination prendra effet le ou vers le 29 septembre 2011.

### MODIFICATION DE LA NOTICE ANNUELLE

Par les présentes, la notice annuelle est modifiée de la façon suivante :

1. La partie intitulée « FÉRIQUE AMÉRICAIN » du tableau figurant sous la rubrique intitulée « Désignation, constitution et genèse des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par l'ajout des mots « Aviva Investors Canada Inc. depuis septembre 2011 » sous la section intitulée « Modification au cours des dix dernières années » et par l'ajout des mots « Aviva Investors Canada Inc. » sous la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel ».
2. Le premier tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifié par l'ajout des mots « Aviva Investors Canada Inc. Toronto (Ontario) » suivants immédiatement après la première rangée du tableau sous la section intitulée « Conseiller en valeurs », par l'ajout des mots « Une partie du Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN » sous la section intitulée « Fonds » et par l'ajout des mots « Résiliation sur préavis de 30 jours » sous la section « Disposition de résiliation ».
3. La partie intitulée « UBS Gestion globale d'actifs (Canada) Co. » du premier tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par le remplacement des mots « FÉRIQUE AMÉRICAIN » avec les mots « Une partie du Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN » sous la section intitulée « Fonds ».
4. La partie intitulée « FÉRIQUE AMÉRICAIN » du dernier tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle est modifiée par l'ajout des mots « Aviva Investors Canada Inc.<sup>6</sup> » sous la section intitulée « Conseiller en valeurs actuel », par l'ajout des mots « Douglas MacDonald » sous la section intitulée « Gestionnaire de portefeuille » et par l'ajout des mots « M. MacDonald s'est joint à Aviva Investors Canada Inc. en 2009. À titre de président d'Aviva Investors Canada Inc., M. MacDonald supervise les placements, la stratégie et les fonctions liées à la gestion d'entreprise. Précédemment, M. MacDonald était président de KBSH Capital Management. M. MacDonald possède plus de 17 ans d'expérience dans l'industrie de gestion des placements. » sous la section « Expérience des cinq dernières années ».
5. Immédiatement après la note numéro 5 sous le dernier tableau figurant sous la sous-rubrique intitulée « Conseillers en valeurs » sous la rubrique intitulée « Responsabilités des activités des Fonds » de la notice annuelle, une nouvelle note numéro 6 est ajoutée suivie des mots « En conformité avec la convention de conseil conclue entre Aviva Investors Canada Inc. et Gestion FÉRIQUE, le conseiller en valeurs a retenu les services d'un membre de son groupe, soit River Road Asset Management, LLC, pour agir à titre de sous-conseiller en valeurs. Aviva Investors Canada Inc. demeurera responsable des conseils en valeurs fournis par le membre de son groupe étant donné que ce dernier n'est pas inscrit à titre de conseiller au Canada. ».

- 
6. La rubrique intitulée « Contrats importants » de la notice annuelle est modifiée par l'ajout de l'énoncé suivant, à la fin de la liste des conventions de gestion :

« Une convention de gestion a été signée entre Gestion FÉRIQUE et Aviva Investors Canada Inc. en date du 23 septembre 2011. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités de gestion du conseiller en valeurs. Aviva Investors Canada Inc. reçoit trimestriellement des honoraires, calculés sur la moyenne de l'actif net du Fonds qu'il gère à la fin de chaque mois, selon les barèmes négociés par Gestion FÉRIQUE pour le Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN. Pour des informations sur les modalités de résiliation de cette convention, veuillez vous reporter à la rubrique « Responsabilités des activités des Fonds – Conseillers en valeurs » ».

---

**ATTESTATION DES FONDS**

**FONDS FÉRIQUE AMÉRICAIN**

(le Fonds)

La présente modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, avec la notice annuelle datée du 23 juin 2011 et le prospectus simplifié daté du 23 juin 2011, modifié par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 26 septembre 2011

TRUST BANQUE NATIONALE INC., À TITRE DE FIDUCIAIRE DU FONDS

*(signé) Daniel Lamothe*

---

Daniel Lamothe  
Directeur de comptes, Service clientèle  
institutionnelle  
Trust Banque Nationale inc.

*(signé) Marie-France Haché*

---

Marie-France Haché  
Directrice de comptes, Service clientèle  
institutionnelle  
Trust Banque Nationale inc.

---

**ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR**

**FONDS FÉRIQUE AMÉRICAIN**

(le Fonds)

La présente modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, avec la notice annuelle datée du 23 juin 2011, et le prospectus simplifié daté du 23 juin 2011, modifié par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 26 septembre 2011

**GESTION FÉRIQUE,  
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DU FONDS**

*(signé) Jacques Laparé*

*(signé) Fabienne Lacoste*

---

Jacques Laparé  
Président  
Gestion FÉRIQUE

---

Fabienne Lacoste  
Directrice générale  
Gestion FÉRIQUE

(signant en sa capacité de chef de  
la direction)

(signant en sa capacité de chef des  
finances)

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION FÉRIQUE,  
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DU FONDS**

*(signé) Marcel Lafrance*

*(signé) Marcel Vézina*

---

Marcel Lafrance  
Administrateur

---

Marcel Vézina  
Administrateur

---

**ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL**

**FONDS FÉRIQUE AMÉRICAIN**

(le *Fonds*)

À notre connaissance, la notice annuelle datée du 23 juin 2011, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, avec les états financiers annuels du Fonds pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 et le rapport des auditeurs connexe, ainsi que le prospectus simplifié daté du 23 juin 2011, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 26 septembre 2011, la version modifiée de l'aperçu du fonds du Fonds daté du 26 septembre 2011, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 26 septembre 2011

PLACEMENTS BANQUE NATIONALE INC.,  
À TITRE DE PLACEUR PRINCIPAL DU FONDS

*(signé) Charles Guay*

---

Charles Guay  
Président et chef de la direction  
Placements Banque Nationale inc.

*(signé) Giuseppina (Josie) Pampena*

---

Giuseppina (Josie) Pampena  
Vice-présidente, Administration  
Placements Banque Nationale inc.



**Gestion FÉRIQUE**  
**Place du Canada**  
**1010, rue de La Gauchetière Ouest**  
**Bureau 1000**  
**Montréal (Québec)**  
**H3B 2N2**

**Service à la clientèle**  
**1 800 291-0337**  
**[www.ferique.com](http://www.ferique.com)**